

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article138>

# **DANONE... poison pour notre santé !**

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2006

Mis à jour le : vendredi 6 juin 2008

---

**UGTG.org**

---

Depuis 2 ans, à chaque réunion mensuelle, les représentants du personnel UGTG réclament sans cesse à la direction de Danone la régularisation de la situation des chauffeurs-livreurs, le respect de la loi sur les heures supplémentaires, et l'application de la Convention Collective de l'Industrie Laitière pour l'ensemble du personnel.

Le 20 juin 2005, 31 salariés affiliés à l'UGTG, sur les 42 qui composent l'effectif de la société ont fait valoir leur droit de grève pour obtenir de leur employeur la satisfaction des revendications. Depuis, une vingtaine de projets de Protocoles d'Accord inspirés des avis de l'Inspection du Travail ont été échangée entre les parties.

À chaque fois, Monsieur Arnaud Delavigne rejette ces projets. Il refuse de payer les rappels de salaire dus prétextant qu'il respecte la loi malgré l'avis de l'Inspection du Travail d'octobre 2005 lui demandant de refaire toutes les fiches de paie à compter de septembre 2000.

**Le mardi 14 février 2006, Monsieur Delavigne a fait encore plus fort. Il a importé des yaourts Danone de France, avec la complicité du Préfet qui a mis a sa disposition sans aucune décision de justice, 3 fourgons de gendarmes, pour escorter 2 camions frigorifiques de yaourts Danone et les faire livrer dans les supers marchés gérés par des Békés comme Cora Bas-du-Fort, Match Grand-Camp, et Carrefour Baie-Mahault.**

Les supers marchés gérés par les guadeloupéens ayant, à juste titre, refusés les yaourts Danone, A. Delavigne poussa à l'extrême sa macabre obstination et chercha à vendre aux cantines scolaires les yaourts périmés refusés.

**Monsieur A. Delavigne empoisonne sciemment les consommateurs guadeloupéens, et plus particulièrement les enfants qui sont les plus exposés.**

[\[. {JPEG}\]](#) Les yaourts Danone sont débarqués après 7 jours de traversée de l'Atlantique au dépôt de Danone à Jaula au Lamentin qui ne fonctionne pas depuis plus de 7 mois, qui n'est pas désinfecté, où les conditions d'hygiène ne sont pas aux normes sanitaires. La chaîne de froid est rompue, la température est supérieure à 15° alors que la règle veut que les yaourts soient livrés à 4°. Par conséquent, les produits sont impropres à la consommation, et posent véritablement un danger de santé publique.

Monsieur A. Delavigne a déclaré publiquement qu'il poursuivrait ses importations de yaourts Danone en provenance de la France. Le yaourt est un produit laitier délicat. Sa durée de conservation maximum est de 10 jours, y compris les 7 jours de traversée.

Chacun peut comprendre que les yaourts Danone exposés dans les rayons des supermarchés sont de véritables poisons pour notre santé. Si la pratique de l'importation était sans risque, pourquoi investir dans des unités de productions sur place en Guadeloupe et Martinique.

**L'UGTG, appelle le peuple à ne pas acheter les produits Danone tant que l'usine de Jaula n'aura pas repris sa production locale et normale après désinfection et contrôle sanitaire.**

Pour que la direction de Danone respecte le droit du travail, pour le règlement immédiat des conflits, DANONE, DES JEUNES DU COLLEGE BEBEL DE L'ASSOCIATION MADICE, CALLINAGO, LYCEE AGRICOLE, TRANSPORT D'ESSENCE CABOTRA,

**L'UGTG déclare la grève le jeudi 23 février 2006 dans tous les secteurs.**

**LAY I PANN I SEK !**

UGTG

P-à-P, le 16/02/2006